



SYNDICAT NATIONAL des PROFESSIONNELS
ESCALADE & CANYON

Chères et chers syndiqué-e-s,

Les dernières modifications apportées au guide de recommandations émis par le Ministère des Sports n'étant pas de nature à lever la confusion ambiante, un nouvel éclaircissement semble nécessaire.

Ce qui prend des airs de négociations menées par certaines organisations pour une révision à la baisse des mesures sanitaires dans nos activités ne doit pas nous faire oublier que les mesures drastiques qui s'imposent à nous aujourd'hui ne sont pas des entraves à nos activités mais des impératifs d'intérêt général, les outils de notre protection personnelle et les conditions *sine qua non* d'une vraie reprise de l'encadrement lorsqu'elle sera possible.

Soyons très clairs : la reprise de la pratique amateur est possible, sous conditions à ne pas prendre à la légère mais **la reprise de nos activités d'encadrement en conformité avec les mesures sanitaires n'est envisageable, sur un plan sanitaire et juridique, que de manière très marginale, dans des conditions bien précises et moyennant beaucoup de précautions.**

L'ensemble des dispositions (décret, guide de recommandations du ministère, éventuels arrêtés préfectoraux ou municipaux, ...) se superposent et se cumulent. Il ne s'agit donc pas de choisir celle qui nous arrange. Vous trouverez dans le bulletin les obligations et recommandations nationales et leurs conséquences concrètes sur le terrain. Attention, le guide de recommandations émis par le Ministère des Sports, bien que n'ayant pas valeur de texte réglementaire, s'impose néanmoins, et en particulier aux professionnels qui ne sauraient ignorer les préconisations de l'Etat et de la fédération délégataire.

En résumé, tant que la situation n'aura pas évolué (a priori, au moins jusqu'au point d'étape du 2 juin), le SNAPEC déconseille vivement aux moniteurs-trices :

- toute activité d'encadrement en canyoning, quel que soit le niveau du canyon en question, "randonnée aquatique" incluse donc ;
- toute activité d'encadrement en via ferrata ou via corda ;
- toutes les activités d'encadrement en escalade à l'exception des sorties en blocs ou sur des voies d'une longueur avec un public autonome, et seulement dans la mesure où de très nombreuses précautions seraient prises.



SYNDICAT NATIONAL des PROFESSIONNELS
ESCALADE & CANYON

Nous attirons notamment votre attention sur :

- **l'effectif**
- **le choix de site**
- **le contenu de séance et son organisation**
- la nécessité d'une **utilisation rigoureuse des masques et les difficultés que cela constitue** : un masque ne doit pas être mis, ôté et remis, ne doit pas être placé en attente sur le front ou le menton, ne doit pas être touché avec les doigts, doit être placé précisément, absolument dans le bon sens, ...
- **l'utilisation problématique du gel hydroalcoolique en activité** puisque ce dernier ne doit pas être utilisé lorsque les mains sont souillées, en présence de blessures, ... le nettoyage des mains doit donc être fait au savon et à l'eau
- **le transport du matériel sur site qui ne peut être fait par une personne différente de celle qui l'utilisera pendant la séance** sauf à prévoir entre temps et donc sur site une désinfection conforme aux recommandations des fabricants et autorités.

Nous lançons **un appel à retour d'expériences et échanges de bonnes idées** notamment en matière de "**reprise progressive alternative**" en club et avec des **publics réguliers** : adaptation des contenus de séance classique, renforcement physique, souplesse, motricité générale, éducation à l'environnement, apport théorique et culture de l'activité, ...

Bonne lecture.

Le Comité Syndical du SNAPEC.